

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00341 Numéro SIREN : 444 588 032 Nom ou dénomination : A.D.I. CONCEPT
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 5617

«Bon pour Copie Certifiée

Liasse fiscale

Conforme à l'Original»

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

2023/5617

Désignation de l'entreprise		ADI CONCEPT		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		55 Route du Moulin 41000 VILLERBON			
SIRET		4 4 4 5 8 8 0 3 2 0 0 0 3 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1		Amortissements Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	51 000	030	43 692
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	51 000	048	43 692
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	615	066	615
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	693	070	693
	Autres * (3)	072	15 912	074	15 912
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	158	086	158
	Charges constatées d'avance *	092	87	094	87
Total II		096	17 465	098	17 465
Total général (I + II)		110	68 465	112	43 692
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		132
	Report à nouveau			134	(34 796)
	Résultat de l'exercice			136	7 630
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	(19 166)
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	6 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	13 622
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	406	172
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	43 940	
Total général (I + II + III)			180	24 773	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ADI CONCEPT Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	171 509	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits					230	5 516	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	177 025	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	7 896	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	59 150	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	453	244	11 972
	Rémunérations du personnel *					250	66 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 909	
	Dotations aux amortissements *					254	1 422	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	104
	Total des charges d'exploitation (II)						264	168 453
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	8 572	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	81	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	861	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	7 630	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 630	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	4 231			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 714			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement pointaire (44. septénaires)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies C)	647			
Deduction exceptionnelle (Art 39. decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. decies E)	641				
Deduction exceptionnelle (Art 39. decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		7 835	dont imputés sur le résultat :			360	7 835	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
				370	5 740	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE



Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 24 773,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 629,80 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2023 par le dirigeant.

Le

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	46 083	4 917		51 000
TOTAL	46 083	4 917		51 000

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières	42 270	1 422		43 692
TOTAL	42 270	1 422		43 692

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Aai des constructions	4 259	3 864	395	10 ans
Aai des construction rhumerie	968	268	700	10 ans
Inst.techn.mat.out.indust	3 200	972	2 228	5 ans
Materiel de transport	33 238	33 238	0	de 3 à 5 ans
Materiel bureau et info.	4 942	1 982	2 961	3 ans
Mobilier	4 392	3 367	1 025	de 8 à 10 ans
TOTAL	51 000	43 692	7 308	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	16 692	16 692	
TOTAL	16 692	16 692	

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	800	10,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	800	10,00	8 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 889	1 476	5 413	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 622	13 622		
Dettes fiscales et sociales	23 022	23 022		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	406	406		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	43 940	38 527	5 413	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	1 960
Dettes fiscales et sociales	19 082
Autres dettes	
TOTAL	21 042



A.D.I. CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 55, Route du Moulin - 41000 VILLERBON
B 444 588 032 RCS BLOIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 7 629.80 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- En totalité, à l'apurement des pertes antérieures, soit..... 7 629.80 euros
- Le compte « report à nouveau », s'élevant ainsi à un montant de - 27 166.44 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -19 166.44 Euros.

Décision de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 7 629.80 Euros de la manière suivante :

- En totalité, à l'apurement des pertes antérieures, soit..... 7 629.80 euros
- Le compte « report à nouveau », s'élevant ainsi à un montant de - 27 166.44 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -19 166.44 Euros.

L'Assemblée générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme
Laurent CHAUDRON

